24 déc 2010 -11:14

Conseil des ministres du 24 décembre 2010

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 24 décembre 2010, sous la présidence du Premier ministre Yves Leterme

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 24 décembre 2010, sous la présidence du Premier ministre Yves Leterme

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
https://chancellerie.belgium.be

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be

© 2020 - news.belgium.be

24 déc 2010 -11:14

Appartient à Conseil des ministres du 24 décembre 2010

Mesures anti-crise

Prolongation pour 1 mois de la mesure permettant d'augmenter l'allocation de chômage en cas de chômage économique

Prolongation pour 1 mois de la mesure permettant d'augmenter l'allocation de chômage en cas de chômage économique

Le Conseil des ministres a a pris acte d'un projet d'arrêté royal pris aujourd'hui par la ministre de l'Emploi, Mme Joëlle Milquet, qui vise à prolonger pour 1 mois, c'est-à-dire jusqu'au 31 janvier 2011, la mesure anti-crise permettant d'augmenter l'allocation de chômage en cas de chômage économique.

Pour rappel, cette mesure prévoit l'augmentation de l'allocation de chômage de 60% à 70% du dernier revenu pour les cohabitants et de 65% à 75% du dernier revenu pour les isolés et les chefs de famille. Cette mesure est valable pour l'ensemble des chômeurs temporaires, ouvriers comme employés.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première
ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13
http://www.milquet.belgium.be

© 2020 - news.belgium.be

24 déc 2010 -11:14

Appartient à Conseil des ministres du 24 décembre 2010

B-FAST

Opérations B-FAST "Choléra en Haïti" et "Inondations au Monténégro"

Opérations B-FAST "Choléra en Haïti" et "Inondations au Monténégro"

Sur proposition de M. Steven Vanackere, ministre des Affaires étrangères, le Conseil des ministres a approuvé l'attribution d'un montant maximal de 146.300 euros à l'opération B-FAST "Choléra en Haïti, décembre 2010".

Le gouvernement belge donnera, par l'intermédiaire de B-FAST et en coordination avec l'EU Civil Protection Team sur place, deux stations de purification d'eau complètes à la Direction nationale de l'Eau potable et de l'Assainissement (DINEPA) haïtienne. Haïti est touché par une épidémie de choléra qui a déjà coûté la vie de milliers de personnes. Des milliers d'autres victimes ont été hospitalisées et de nombreux autres attendent encore une assistance médicale.

Le Conseil des ministres a également approuvé l'attribution d'un montant maximal de 45.000 euros à l'opération B-FAST "Inondations au Monténégro, décembre 2010".

Le gouvernement belge donnera au Monténégro dix pompes d'immersion ainsi qu'une équipe B-FAST composée de deux personnes qui restera sur place durant environ cinq jours. De fortes pluies ont causé de graves inondations ces derniers jours dans les Balkans. En ce qui concerne le Monténégro, plus de 6.500 personnes ont été évacuées de leur domicile le 8 décembre et le gouvernement monténégrin prévoit au moins 2.000 évacuations supplémentaires pour les prochains jours. De grandes parties du pays sont inondées, les barrages sont prêts à exploser et les lignes de communication vers le nord du pays sont coupées.

B-FAST (Belgian First Aid & Support Team) est la structure d'intervention rapide chargée de l'organisation des secours d'urgence en cas de catastrophe à l'étranger, créée par le Conseil des Ministres du 10 novembre 2000.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

© 2020 - news.belgium.be

24 déc 2010 -11:14

Appartient à Conseil des ministres du 24 décembre 2010

Cour constitutionnelle

Nomination d'un juge d'expression française à la Cour constitutionnelle

Nomination d'un juge d'expression française à la Cour constitutionnelle

Sur proposition de M. Yves Leterme, Premier ministre, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant nomination de M. François Daout comme juge d'expression française à la Cour constitutionnelle (*).

Ce poste est vacant depuis le 5 décembre 2010, date à laquelle un juge francophone de la Cour constitutionnelle a été mis à la retraite.

Un avis de vacance a été publié au Moniteur belge du 12 octobre 2010. Le Sénat a procédé à la présentation d'une liste double de candidats le 9 décembre 2010.

(*) sur la base de l'article 34, §1er, 1°, de la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour constitutionnelle, tel que modifié par les lois spéciales des 16 juillet 1993, 9 mars 2003, 27 mars 2006 et 21 février 2010.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

© 2020 - news.belgium.be

24 déc 2010 -11:14

Appartient à Conseil des ministres du 24 décembre 2010

Défense

Participation aux opérations de lutte contre le terrorisme ACTIVE ENDEAVOUR et OCEAN SHIELD

Participation aux opérations de lutte contre le terrorisme ACTIVE ENDEAVOUR et OCEAN SHIELD

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur la proposition de M. Pieter De Crem, ministre de la Défense, de faire participer un officier de marine belge aux opérations ACTIVE ENDEAVOUR et OCEAN SHIELD, dans le cadre de sa mise en fonction au sein de l'état-major du Standing NATO Maritime Group 1 (SNMG1).

L'OTAN veut engager le SNMG1 en Méditerranée dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et dans la région de la Corne de l'Afrique dans la lutte anti-piraterie. L'officier occupe une fonction de navigation.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Pieter De Crem, Vice-Premier ministre et ministre de la Défense
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 550 28 11
http://www.mil.be

© 2020 - news.belgium.be

24 déc 2010 -11:14

Appartient à Conseil des ministres du 24 décembre 2010

Transit de déchets

Accord de coopération concernant la coordination de la politique d'importation, d'exportation et de transit des déchets

Accord de coopération concernant la coordination de la politique d'importation, d'exportation et de transit des déchets

Sur proposition de M. Paul Magnette, ministre du Climat et de l'Energie, le Conseil des ministres a approuvé le projet d'accord de coopération entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale portant coordination de la politique d'importation, d'exportation et de transit des déchets.

Le projet d'accord de coopération a pour objectif de coordonner la politique générale en matière de transferts transfrontaliers de déchets, et en particulier la surveillance et le contrôle des transferts de déchets sur le territoire belge.

Le contrôle sera effectué par l'administration des douanes et accises dans le but d'augmenter la probabilité de découvrir des transferts illicites de déchets. Dans le cadre de sa mission générale, la police pourra également effectuer des contrôles sur les transferts de déchets sur l'ensemble du territoire belge, afin de rechercher et de constater les infractions aux législations et réglementations européennes, fédérales et régionales.

Le projet d'accord de coopération prévoit en outre différentes mesures en matière de formation, d'appui technique et d'échange d'informations.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Paul Magnette, ministre des Entreprises publiques, de la Politique scientifique et de la Coopération au développement, chargé des Grandes Villes
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 213 09 11
http://magnette.belgium.be

© 2020 - news.belgium.be

24 déc 2010 -11:14

Appartient à Conseil des ministres du 24 décembre 2010

Droits et obligations des voyageurs ferroviaires

Sanctions applicables en cas de violation des dispositions du règlement européen sur les droits et obligations des voyageurs ferroviaires

Sanctions applicables en cas de violation des dispositions du règlement européen sur les droits et obligations des voyageurs ferroviaires

Sur proposition de M. Etienne Schouppe, secrétaire d'Etat à la Mobilité, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui détermine le régime des sanctions applicables en cas de violation des dispositions du règlement européen sur les droits et obligations des voyageurs ferroviaires (*).

Les montants des amendes administratives ont été déterminés en tenant compte de la gravité des infractions visées et dans les limites de 250 à 10.000 euros. Les critères pris en compte sont la gravité du préjudice subi par les voyageurs ainsi que le nombre de voyageurs pouvant être concernés.

Ce règlement européen a pour but de sauvegarder les droits ferroviaires et d'améliorer la qualité et l'efficacité des services ferroviaires de voyageurs afin de contribuer à l'accroissement de la part modale du transport de voyageur par rail.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

(*) règlement CE n°1371/2007 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

© 2020 - news.belgium.be

24 déc 2010 -11:14

Appartient à Conseil des ministres du 24 décembre 2010

Carte d'identité électronique

Prolongation de la durée de validité de la carte d'identité électronique de 5 à 10 ans

Prolongation de la durée de validité de la carte d'identité électronique de 5 à 10 ans

Sur proposition de Mme Annemie Turtelboom, ministre de l'Intérieur, le Conseil des ministres a décidé de charger la firme Steria d'apporter les adaptations nécessaires à l'infrastructure Belpic centrale et décentralisée afin de pouvoir porter la durée de validité de la carte d'identité électronique de 5 à 10 ans (*).

L'adaptation de l'application Belpic, utilisée pour la délivrance de la carte d'identité électronique, se fera parallèlement aux développements réalisés par le producteur de la carte (Zetes).

L'infrastructure Belpic se divise en deux parties : l'infrastructure centrale auprès du Registre national et l'infrastructure décentralisée auprès des communes. Les adaptations doivent garantir les aspects sécuritaires de la carte d'identité électronique dans le cadre d'une durée de validité de 10 ans.

(*) conformément à la décision du Conseil des ministres du 17 juillet 2009.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Annemie Turtelboom, ministre de la Justice
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 542 80 11
http://www.justice.belgium.be

© 2020 - news.belgium.be

24 déc 2010 -11:14

Appartient à Conseil des ministres du 24 décembre 2010

Marché public

Marché public pour le SPF Personnel et Organisation

Marché public pour le SPF Personnel et Organisation

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'un marché public proposé par la ministre de la Fonction publique Inge Vervotte, et qui concerne l'achat de licences de logiciel, de matériel et de services de consultance pour l'encadrement des services du SPF Personnel et Organisation. Il s'agit d'une procédure négociée avec publicité préalable.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

© 2020 - news.belgium.be

24 déc 2010 -11:14

Appartient à Conseil des ministres du 24 décembre 2010

Médiation pour les voyageurs ferroviaires

Transition vers le Service de médiation pour les voyageurs ferroviaires

Transition vers le Service de médiation pour les voyageurs ferroviaires

Sur proposition de M. Etienne Schouppe, secrétaire d'Etat à la Mobilité, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à fixer les modalités de transition entre le Service de médiation auprès de la SNCB et le Service de médiation pour les voyageurs ferroviaires.

La loi du 28 avril 2010 portant des dispositions diverses a en effet créé notamment un Service de médiation en matière de transport ferroviaire de personnes. Le projet d'arrêté royal règle la transition vers le nouveau service, par un transfert de savoir-faire et de l'expertise acquis par le premier service vers le second, sans interrompre l'activité de médiation ni en alourdir les charges budgétaires.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

© 2020 - news.belgium.be

24 déc 2010 -11:14

Appartient à Conseil des ministres du 24 décembre 2010

Emploi

Emploi dans les secteurs horticole et agricole

Emploi dans les secteurs horticole et agricole

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à simplifier les modalités administratives qui doivent être respectées par les employeurs occupant des travailleurs occasionnels dans les secteurs de l'agriculture et de l'horticulture. Le projet, proposé par la ministre de l'Emploi Joëlle Milquet et la ministre des Affaires sociales Laurette Onkelinx, adapte également une disposition relative à l'occupation des travailleurs occasionnels dans le secteur de la culture du champignon.

Il s'agit de la deuxième phase d'un paquet global de mesures reprises dans différents accords conclus entre les partenaires sociaux des secteurs horticole et agricole (*).

(*) accord interprofessionnel 2007-2008, avis du 17 décembre 2008 des partenaires sociaux du Comité paritaire n° 145, confirmé par l'avis n° 1681 du 1er avril 2009 du Conseil national du travail et l'avis 1.681 du 11 février 2010 concernant le travail saisonnier et occasionnel.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première
ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13
http://www.milquet.belgium.be

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales
Rue du Commerce 78-80
1040 Bruxelles
Belgique
+32 2 233 51 11
http://www.laurette-onkelinx.be/

© 2020 - news.belgium.be

24 déc 2010 -11:14

Appartient à Conseil des ministres du 24 décembre 2010

SPF Intérieur

Octroi de subsides aux communes qui ont conclu une convention prézone opérationnelle

Octroi de subsides aux communes qui ont conclu une convention prézone opérationnelle

Sur proposition de Mme Annemie Turtelboom, ministre de l'Intérieur, le Conseil des ministres a décidé d'accorder un subside aux communes qui ont conclu une convention prézone opérationnelle. Il s'agit d'une nouvelle base réglementaire sous la forme d'un projet d'arrêté royal octroyant des subsides pour les frais de personnel, d'infrastructure, de matériel et d'équipement et de coordination.

Ces moyens doivent permettre d'améliorer la coordination au sein de la zone et d'apporter l'aide adéquate la plus rapide, deux objectifs essentiels de la convention prézone opérationnelle.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Annemie Turtelboom, ministre de la Justice
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 542 80 11
http://www.justice.belgium.be

© 2020 - news.belgium.be

24 déc 2010 -11:14

Appartient à Conseil des ministres du 24 décembre 2010

Conseil du Contentieux des Etrangers

Modification de la procédure devant le Conseil du Contentieux des Etrangers

Modification de la procédure devant le Conseil du Contentieux des Etrangers

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (*) qui modifie la procédure devant le Conseil du Contentieux des Etrangers.

Afin de pouvoir mieux gérer le flux de demandes d'asile, la loi portant des dispositions diverses a prévu de modifier certaines dispositions de la loi (**) sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, dont notamment le déroulement de la procédure devant le Conseil du Contentieux des Etrangers. L'objectif est de mieux contrôler le flux d'entrée des recours devant cette juridiction et de raccourcir les procédures de recours.

Le projet met ainsi en concordance les dispositions de l'arrêté royal avec celles de la nouvelle réglementation prévue par la loi portant dispositions diverses. Il donne également un suivi à la nouvelle obligation de légiférer par arrêté royal.

Le projet détermine entre autres les pièces qu'une partie doit soumettre pour bénéficier du pro deo et prévoit une réglementation concernant la manière dont les amendes pour recours manifestement abusifs sont perçues. La réglementation existante à ce sujet pour le Conseil d'Etat a été en majorité reprise. Concernant le système de paiement du droit de rôle, il a été opté pour un système dans lequel celui-ci est déterminé par un magistrat et s'effectue toujours par un versement sur un compte avec mention de la référence qui est notifiée par une ordonnance.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

(*) modifiant l'arrêté royal du 21 décembre 2006.
(**) du 15 décembre 1980

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13
http://www.milquet.belgium.be

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
http://www.diplomatie.be

Service de presse de M. Melchior Wathelet, secrétaire d'Etat à l'Environnement, à l'Energie et à la Mobilité, et secrétaire d'Etat aux Réformes institutionnelles
Rue de la Loi 51
1040 Bruxelles
Belgique
+32 2 790 57 11
http://www.melchiorwathelet.be

© 2020 - news.belgium.be

24 déc 2010 -11:14

Appartient à Conseil des ministres du 24 décembre 2010

Secteur non marchand

Majoration des dotations du fonds maribel social pour le secteur flamand de l'aide sociale et des soins de santé - Deuxième lecture

Majoration des dotations du fonds maribel social pour le secteur flamand de l'aide sociale et des soins de santé - Deuxième lecture

Sur proposition de la ministre de l'Emploi Joëlle Milquet et de la ministre des Affaires sociales Laurette Onkelinx, le Conseil des ministres a approuvé, en deuxième lecture après avis du Conseil d'Etat, un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 18 juillet 2002 portant des mesures visant à promouvoir l'emploi dans le secteur non marchand.

A la suite d'un changement de commission paritaire de plusieurs employeurs, le projet prévoit la majoration des dotations des années 2010, 2011 et 2012, du fonds maribel social pour le secteur flamand de l'aide sociale et des soins de santé. Ce montant non structurel est calculé sur la base du nombre de travailleurs dont l'employeur est concerné par ce changement de commission paritaire et qui donnaient droit, au 1er trimestre 2010, à la réduction structurelle.

En effet, depuis le 1er avril 2010, une modification du champ d'application de la commission paritaire 331 pour le secteur flamand de l'aide sociale et des soins de santé a entraîné le changement de commission paritaire de plusieurs employeurs. En passant dans la commission paritaire 331 où ils tombent sous le champ d'application du maribel social, ces employeurs ne bénéficient plus de la réduction structurelle.

Le projet vise dès lors à éviter que les employeurs concernés par ce changement ne doivent supporter une augmentation importante de leur coût salarial suite à la perte de la réduction structurelle des cotisations sociales, et dès lors d'éviter la disparition de nombreuses places d'accueil pour la petite enfance.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13
http://www.milquet.belgium.be

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales
Rue du Commerce 78-80
1040 Bruxelles
Belgique
+32 2 233 51 11
http://www.laurette-onkelinx.be/

© 2020 - news.belgium.be

24 déc 2010 -11:14

Appartient à Conseil des ministres du 24 décembre 2010

Label écologique européen

Adaptation de la loi portant création du Comité d'attribution du label écologique européen

Adaptation de la loi portant création du Comité d'attribution du label écologique européen

Sur proposition de M. Paul Magnette, ministre du Climat et de l'Energie, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi relatif au Comité d'attribution du label écologique européen.

L'avant-projet vise à adapter la loi du 14 juillet 1994 portant création du Comité d'attribution du label écologique européen, en y faisant référence au nouveau règlement européen CE 66/2010 (*) qui abroge l'ancien règlement CEE 880/92 (**).

L'avant-projet contient également quelques modifications de nature légistique, fixe les sanctions aux infractions en violation du règlement, et prévoit une base légale pour les contrôles. Il est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

(*) du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 établissant le label écologique de l'UE.
(**) du Conseil du 23 mars 1992 concernant un système communautaire d'attribution de label écologique.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Paul Magnette, ministre des Entreprises publiques, de la Politique scientifique et de la Coopération au développement, chargé des Grandes Villes
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 213 09 11
http://magnette.belgium.be

© 2020 - news.belgium.be

24 déc 2010 -11:14

Appartient à Conseil des ministres du 24 décembre 2010

bpost

Changement de nom de La Poste en "bpost"

Changement de nom de La Poste en "bpost"

Sur proposition de Mme Inge Vervotte, ministre des Entreprises publiques, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant une modification aux statuts de la société anonyme de droit public La Poste.

Le 9 décembre 2010, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de l'entreprise publique autonome La Poste a en effet décidé de changer le nom de l'entreprise en "bpost" et d'adapter les statuts de l'entreprise pour refléter ce changement.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

© 2020 - news.belgium.be

24 déc 2010 -11:14

Appartient à Conseil des ministres du 24 décembre 2010

Sécurité sociale

Prolongation des numéros INAMI provisoires pour les kinésithérapeutes francophones

Prolongation des numéros INAMI provisoires pour les kinésithérapeutes francophones

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a décidé de prolonger les numéros INAMI provisoires pour les kinésithérapeutes francophones qui ont passé le concours pour kinésithérapeutes le 30 octobre 2010. Il s'agit de la confirmation de la décision du Comité ministériel restreint du 22 décembre 2010.

Les kinésithérapeutes qui ont participé au concours pour la sélection de kinésithérapeutes, le 30 octobre 2010, et qui obtiennent donc le droit d'accomplir des prestations qui peuvent faire l'objet d'une intervention de l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, peuvent continuer à utiliser leur numéro INAMI provisoire jusqu'au 30 juin 2011.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales
Rue du Commerce 78-80
1040 Bruxelles
Belgique
+32 2 233 51 11
http://www.laurette-onkelinx.be/

© 2020 - news.belgium.be

24 déc 2010 -11:14

Appartient à Conseil des ministres du 24 décembre 2010

Institutions publiques de sécurité sociale

Crédits provisoires pour les Institutions publiques de sécurité sociale

Crédits provisoires pour les Institutions publiques de sécurité sociale

Sur proposition de MM. Guy Vanhengel, ministre du Budget, et Melchior Wathelet, secrétaire d'Etat au Budget, le Conseil des ministres a approuvé les crédits provisoires 2011 dont les Institutions publiques de sécurité sociales (IPSS) pourront disposer pour le premier trimestre de 2011.

Les crédits provisoires pour le premier trimestre 2011 sont calculés uniquement pour le budget de gestion, sur la base du budget initial 2010 inscrit dans le contrat d'administration, ajusté aux décisions du contrôle budgétaire ayant eu une incidence sur ce budget. En principe, à quelques exceptions près, les crédits provisoires représentent 3/12e des crédits ajustés 2010.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Melchior Wathelet, secrétaire d'Etat
à l'Environnement, à l'Energie et à la Mobilité, et secrétaire
d'Etat aux Réformes institutionnelles
Rue de la Loi 51
1040 Bruxelles
Belgique
+32 2 790 57 11
http://www.melchiorwathelet.be

© 2020 - news.belgium.be

24 déc 2010 -11:14

Appartient à Conseil des ministres du 24 décembre 2010

Défense

Engagement opérationnel en 2011 et contribution belge à la NRF pour la période 2011-2013

Engagement opérationnel en 2011 et contribution belge à la NRF pour la période 2011-2013

Le Conseil des ministres a décidé d'engager des militaires belges pour les opérations suivantes en 2011 :

- S'incrire et prévoir des troupes pour la NATO Response Forces (NRF) et l'European Union Battle group
- Afghanistan : engagement de maximum 626 militaires jusqu'à fin 2011
- Liban : engagement d'une centaine de militaires jusqu'au 31 août 2011, date de fin de mandat actuel de l'UNIFIL
- Afrique :
    - Lutte anti-piraterie :
        - participation pendant quatre mois à l'EUTM Somalia
        - EUNAVFOR ATALANTA : engagement de la frégate "Louise-Marie" et participation militaire au sein des états-majors opérationnel embarqué
        - OCEAN Shield : participation à l'escadre permanente de l'OTAN pendant huit mois
    - Programmes de partenariat militaire : participation dans les PPM avec les partenaires africains en République démocratique du Congo (RDC) et au Burundi
    - Programme de partenariat militaire maritime : surveillance maritime au Bénin en déployant le navire d'appui logistique "Godetia"
    - MONUSCO : maintien de la capacité de transport aérien jusqu'à la fin du mandat MONUSCO
    - EUSEC et UNMIS: continuation de notre participation
    - DAS : des militaires pour la protection des ambassades belges en Afrique
- Europe :
    - participation d'un chasseur de mines avec équipage à l'opération de déminage OPEN SPIRIT en Mer Baltique
    - Active endeavour (lutte contre le terrorisme en Méditerranée)

- participation de militaires à bord d’un AWACS
- participation aux escadres permanentes de l'OTAN à l'opération ACTIVE ENDEAVOUR

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Pieter De Crem, Vice-Premier ministre et ministre de la Défense
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 550 28 11
http://www.mil.be

© 2020 - news.belgium.be

24 déc 2010 -11:14

Appartient à Conseil des ministres du 24 décembre 2010

Régie des bâtiments

Dossiers relatifs à la Régie des bâtiments

Dossiers relatifs à la Régie des bâtiments

Sur proposition de M. Didier Reynders, ministre des Finances, le Conseil des ministres a approuvé une série de dossiers concernant la Régie des bâtiments, à savoir :

- la remboursement de la part de la Régie (entretien propriétaire) des travaux de rénovation exécutés en 2006-2007 au bâtiment de la Cour des Comptes, rue de la Régence 2 à Bruxelles (1re phase) ;
- la convention à conclure entre la Régie et la Cour des Comptes pour la rénovation du bloc A encore à rénover en 2011 (2e phase) ;
- la proposition d'échange entre les immeubles sis rue Lucien Namèche 14 & 16, propriétés de l'Etat, et la partie du complexe "l'Arsenal" appartenant à la Ville de Namur (zone de police) ;
- la prise en location d'une partie de l'immeuble dénommé "Business Center" situé route de Louvain-la-Neuve 4 à 5001 Namur-Belgrade, pour le relogement avec regroupement des services des deux directions du SPF Economie ;
- la souscription à un abonnement pour les 163 emplacements de parking nécessaires aux SPF au parking Warande, Warandestraat à Turnhout.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
http://www.diplomatie.be

© 2020 - news.belgium.be